



Note obtenue pour l'année 2024 : 92/100

- L'écart de rémunération femmes-hommes 37/40 points
- L'écart de répartition des augmentations 20/20 points
- L'écart de promotions 15/15 points
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité 15/15 points
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations 5/10 points